

■ **Fondation ASCA pour la reconnaissance et le développement des thérapies alternatives et complémentaires**, à Genève, CH-660-0412991-9 (FOSC du 01.12.2006, p. 6). Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance n'est plus autorité de surveillance. Nouvelle autorité de surveillance: Département fédéral de l'intérieur.
Journal no 1588 du 01.02.2007
(03763816 / CH-660.0.412.991-9)